



## Accident subit par un tiers, il fait le mort

Par **napipa**, le **22/07/2009** à **21:20**

Bonjour,

le 3 mai de cette année j'ai été agressé par un ballon, je m'explique : je jouais sur un terrain de tennis avec mes enfants, à côté de ce terrain se trouve un terrain de foot. des joueurs prof faisaient un match; et coup de mal chance un ballon m'a agressé au niveau de mes cervicales..... chute..... perte de connaissance..... trauma cranien.....hopital avec le samu.

Mon assurance a été prévenu le lendemain de mon accident.

A ce jour, déjà 20 séances de kiné (40 KM aller retour), douleur crâne tjrs présent, et le club n'a tjrs pas fournis a mon assurance le nom de leur assurance. 3 lettres recommandée de la part de mon assurance au président du club, mais rien de rien, il a même changé de n° de téléphone. A ce jour j'ai du payer mes nouvelles lunettes (elles ont été cassée lors de ma chute).

Comment faire pour trouver l'assurance du club de foot????

J'ai appelé jeunesse et sport, également le club (on me raccroche au nez), la mairie du club, et personne ne peut me donner les coordonnées de l'assurance du club.

Je suis désespérée, car j'ai perdue une partie de mon emploi (je suis assistante maternelle) et 3 semaines en arrêt des parents ont trouvé une nouvelle nounou.

Je veux rentrée dans mes frais; lunettes, essence kiné 20km aller, perte de salaire (3 jours de carences), et dédommagement

J'espère que sur ce cite vous pourrez m'aider. d'avance merci

Par **Kalghard**, le **10/08/2009** à **11:49**

Bonjour,

Si vous connaissez le club de football auquel appartenaient les personnes qui jouaient pendant que vous avez été blessée, alors vous devriez menacer le club de football de l'assigner en justice. Les associations sportives, ayant pour objet d'organiser, de diriger et de contrôler l'activité de leurs membres, au cours des compétitions sportives auxquelles elles participent, sont responsables, au sens de l'art.1384, al.1er, des dommages qu'ils causent à cette occasion.

Cependant si ils jouaient entre eux en dehors de toute compétition ou entraînement alors c'est la responsabilité du joueur qu'il faut rechercher.

Sa responsabilité du fait de la chose qu'il avait sous sa garde (ici le ballon) qui vous a causé un dommage. Mais il est vrai que sans le nom c'est difficile.

Si la personne était licenciée du club alors le mieux est peut être de "menacer" le club afin qu'il donne les coordonnées de son joueur.